

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 21 mai 2007

Présents :

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Edouard HUSSON, Mireille LEMARESQUIER, Isabelle MARIANI, James McCEARNEY.

Eve ROBERT, Damien RAMAGE, Daniel ALEXANDER KING, Lenka KALUSKOVA, Dominik ZUNT, Jean FREYSSELINARD, Diego MELCHIOR, Hugo BRUGIERE.

Absents ou excusés

David ABIKER, Emmanuel MACRON, Frédéric PUIGSERVER.

Assistaient à la séance

Laurent BIGORGNE

Gaëlle COUTANT

Pascale LECLERCQ

Ivan MANOKHA

Ambrosio NSINGUI-BARROS

Cédric PRUNIER

directeur des études et de la scolarité,

chargée de mission à la DES,

responsable de l'accueil administratif, des bourses et de l'aide sociale,

responsable pédagogique du master Affaires Internationales,

responsable pédagogique du master Affaires Internationales,

directeur des 1^{ers} cycles.

*
* *

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Bilan de l'aide sociale pour l'année 2006-2007. | p. 2 |
| II. | Bilan de la mise en œuvre des nouvelles filières du master d'affaires internationales à la rentrée 2006-2007. | p. 10 |
| III. | Bilan du programme anglophone du 1 ^{er} cycle. | p. 13 |
| IV. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 15 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL de la séance du 21 mai 2007

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence d'Isabelle Mariani. Elle indique que cette séance sera consacrée à plusieurs bilans pédagogiques et sociaux. Le premier point de l'ordre du jour sera le bilan de l'aide sociale pour l'année 2006-2007. Elle rappelle que depuis le début du mandat de Richard Descoings, Sciences Po a été l'école de l'innovation pédagogique et sociale. Le bilan de l'aide sociale est remarquable, notamment en ce qui concerne les aides accordées par Sciences Po au-delà des dispositifs traditionnels.

I. BILAN DE L'AIDE SOCIALE POUR L'ANNEE 2006-2007

a) Exposé

Laurent BIGORGNE présente ses excuses pour sa présence un peu erratique ces dernières semaines, ce qui l'a conduit à repositionner un certain nombre de séances de travail et à prendre du retard dans les échanges de la direction avec les membres des Conseils. Il espère pouvoir repositionner dès maintenant un certain nombre des groupes de travail.

Il remercie les salariés qui ont contribué à la mise en œuvre du système d'aide sociale de Sciences Po en 2006-2007, notamment Pascale Leclercq et les salariés du service d'aide sociale, ainsi que les étudiants qui ont siégé au sein de la Commission de suivi social et qui y ont consacré beaucoup de temps malgré leur emploi du temps chargé. Il remercie également Jean-Marie Alliaume, qui représente les salariés et qui fait bénéficier la Commission de suivi social d'une immense expertise s'agissant de l'école doctorale. Il présente les principes généraux de cette aide et indique que Pascale Leclercq présentera les faits notables de cette année. Il rappelle que le système des droits de scolarité a une contrepartie fondamentale à Sciences Po, puisque depuis la réforme il y a trois ans, il a notamment permis d'augmenter toutes les bourses versées par le CROUS de 50% versés par Sciences Po. Le système mis en œuvre à Sciences Po permet de réunir les conditions d'une véritable démocratisation, qui repose bien sûr sur l'accès aux études supérieures, mais essentiellement sur la création de bonnes conditions d'études pour ceux qui ont accédé aux études supérieures sélectives. Ce système fonctionne bien et le nombre de boursiers ne cesse d'augmenter à Sciences Po à la fois en termes absolus et en termes relatifs. En outre, Sciences Po a adopté pour les étudiants européens une politique résolument audacieuse. Dans un contexte où l'espace européen d'enseignement supérieur prospère dans les discours, on constate que dans la réalité, cet espace est plus difficile à mettre en œuvre. Aujourd'hui, aucun Etat européen ne traite les étudiants ressortissants de l'Union européenne dans ses établissements d'enseignement supérieur comme ses ressortissants nationaux. Or Sciences Po a choisi de traiter les étudiants venant des 26 autres Etats membres comme les étudiants français, et ce à deux titres. Le premier est qu'en fonction de la même échelle de revenus, ils touchent un complément de 50% sur leur bourse d'aide sociale. Surtout, le deuxième est que Sciences Po se substitue au CROUS dans le versement des montants qui leur reviendraient s'ils étaient Français. Cette politique permet d'accueillir de nombreux étudiants venant de l'Europe élargie et renforce l'attractivité de Sciences Po. En ce qui concerne les étudiants étrangers non communautaires, Sciences Po a souhaité continuer à mener une politique d'attractivité en direction de ces étudiants. Mais il est financièrement impossible à Sciences Po d'adopter la même systémativité des aides sociales que pour les étudiants français et européens. En outre, chaque étudiant français et européen contribue à la hauteur de ses moyens au fonctionnement de Sciences Po. Il a donc paru important de créer un système à double détente, à la fois à travers des bourses d'inscription pour les étudiants non européens sur critères sociaux et critères de mérite et à travers des bourses de vie pouvant aller jusqu'à 6000 euros. C'est un effort important en valeur absolue et en tant qu'il permet, par un effet levier, d'aller chercher des fonds à l'extérieur de Sciences Po. Depuis trois ans, l'Institut est en effet parvenu à mobiliser des partenaires publics ou

privés qui viennent en soutien à sa politique d'aide sociale. La Cour des comptes, dans son étude de la situation comptable et financière de Sciences Po entre 1996 et 2001, avait souligné comme un apport significatif à l'aide sociale le fait que Sciences Po parvienne, en dehors de ses fonds propres, à trouver des fonds extérieurs pour financer les études d'un certain nombre de ses élèves et venir en soutien à de nombreux étudiants étrangers. Sciences Po a continué à développer cette politique et en retire pleinement les fruits aujourd'hui. Enfin, pour le bon fonctionnement de l'institution et de l'aide sociale, Sciences Po a fixé deux règles essentielles. La première est que la politique d'aide sociale n'est pas fixe. Elle est évolutive et Sciences Po a fait de nouvelles propositions aux élèves cette année pour couvrir un certain nombre de nouveaux besoins au-delà de l'aide financière déjà apportée. La deuxième règle est que cette politique est transparente. Le bilan de l'aide sociale est communiqué chaque année, il apparaît dans les comptes de la FNSP et il est exhaustif, faisant le compte des fonds propres et des fonds mobilisés à l'extérieur. Il fait l'objet de discussions dans les groupes de travail et les Conseils et n'est définitif qu'après avoir été adopté par le Conseil de Direction de Sciences Po. En outre, la Commission de suivi social, qui a à connaître la situation des élèves qui sont des cas particuliers, est composée d'un représentant des salariés de Sciences Po et de deux représentants des étudiants, les membres de la direction n'ayant aucun pouvoir délibératif.

Pascale LECLERCQ présente les points marquants du bilan 2006-2007. Le premier est la forte augmentation du nombre de boursiers sur critères sociaux, qui poursuit celle observée les années précédentes. Sur les deux dernières années, on constate ainsi une hausse de près de 60% du nombre de boursiers du CROUS à Sciences Po. Le nombre de boursiers au mérite a augmenté de 80% sur les deux dernières années. On constate donc une forte augmentation aussi bien des bourses sur critères sociaux que des bourses sur critères de mérite. Le deuxième point marquant est l'augmentation des aides mobilisées auprès des partenaires de Sciences Po à divers titres. Pour l'aide à la mobilité internationale, il y a eu en 2006-2007 une augmentation de 30% des aides versées par l'Etat, la région et l'Europe. En outre, 200 bourses d'études, notamment les bourses Eiffel, celles de la région Ile-de-France et celles de l'AEFE, ont été accordées à des élèves, souvent internationaux. Le troisième fait marquant de cette année est la diversification des aides. Sciences Po essaie de diversifier les aides données aux élèves, que ce soit en les aidant à financer leurs études, en facilitant l'accueil des étudiants handicapés, en les aidant à trouver un logement, à préparer l'examen d'entrée...La diversification de ces aides est détaillée dans le bilan.

b) Questions et observations

Isabelle MARIANI souligne que la démocratisation des études et de la réussite universitaire passe par un financement pérenne. Le système d'aide sociale de Sciences Po est exemplaire, aussi bien en termes d'égalité des chances, puisqu'il est fondé sur des critères sociaux et de mérite, que de gouvernance, puisqu'il fonctionne avec souplesse, transparence et dialogue entre les étudiants et les conseils.

Damien RAMAGE remercie les salariés du service d'aide sociale pour leur travail sur le bilan et plus généralement sur l'ensemble de l'année. Il pense cependant que la politique générale de l'aide sociale est contestable et estime qu'il faudrait avoir une discussion générale sur les principes et sur le fonctionnement de l'aide sociale. Il a également un certain nombre de questions sur le bilan. En ce qui concerne la démocratisation, il n'est pas persuadé que le système mis en place soit pérenne. Si Sciences Po se démocratisait réellement et reflétait le monde universitaire, un étudiant sur deux serait contraint de se salarier puisque les aides ne suffisent pas. Avec une telle composition sociologique, le système de droits de scolarité serait forcément déficitaire ou devrait être réajusté pour pouvoir engranger des sommes suffisantes. Laurent Bigorgne disait que chaque étudiant contribue au fonctionnement de Sciences Po à la mesure de ses moyens, mais il estime que c'est faux : les étudiants sont contraints de contribuer au fonctionnement de Sciences Po en fonction du revenu de leurs familles et on ne prend pas en compte leur situation réelle et l'autonomie d'un certain nombre d'étudiants qui n'habitent pas forcément chez leurs parents. En ce qui concerne la gouvernance, le système des droits de scolarité n'est pas forcément juste, puisqu'il a été instauré contre l'avis de la majorité des organisations syndicales étudiantes. Il reconnaît qu'il y a des discussions et une certaine transparence et ne conteste pas l'augmentation du nombre de boursiers, ainsi que la diversification des sources de l'aide sociale. Mais dans la présentation des chiffres, le nombre absolu de boursiers est mis

en avant, ainsi que les taux d'augmentation d'une année sur l'autre, mais le bilan ne donne aucune indication sur l'augmentation relative du nombre de boursiers par rapport aux effectifs totaux de Sciences Po. Or si on la rapporte à l'augmentation des effectifs totaux, l'augmentation relative du nombre de boursiers est plutôt de l'ordre de 10% et non de 60%. En outre, l'UNEF a demandé plusieurs fois les chiffres sur le nombre de boursiers par procédure de sélection et par rapport au nombre de candidats, afin de pouvoir réellement évaluer la variation du nombre de boursiers sur critères sociaux. Par ailleurs, sur la forme, il rappelle que selon la loi, est bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur un étudiant et non un élève. A la page 3 du bilan, en ce qui concerne l'aide financière aux candidats boursiers pour la préparation en ligne de la Documentation française, il demande quel était le nombre d'inscrits pour mieux évaluer la part relative des boursiers aidés. Toujours à la page 3, en ce qui concerne l'accompagnement pendant la scolarité, il est indiqué que les élèves boursiers des campus en région bénéficient de micro-ordinateurs durant leur scolarité sur ces campus ; il demande s'il serait possible d'étendre cette disposition aux étudiants parisiens. A la page 7 du bilan, il demande pourquoi les bourses de mobilité internationale sur fonds propres sont en baisse alors que l'administration se vante d'être extrêmement volontariste en matière d'aide sociale et que le nombre d'étudiants qui partent à l'étranger a augmenté. Il a bien compris que les aides extérieures à la mobilité sont en hausse, mais il souhaite savoir pourquoi Sciences Po ne continue pas sa politique volontariste.

Hugo BRUGIERE indique que l'UNI pense aussi qu'il serait bon de réfléchir à la prise en compte du travail des étudiants, notamment ceux qui ont quitté le domicile familial. Il ne voit pas pourquoi on ferait payer aux étudiants une somme correspondant aux revenus de leurs parents alors qu'ils sont parfois indépendants depuis un certain temps. Par ailleurs, il est d'accord sur le fait qu'il serait utile de voir la répartition du nombre de boursiers sur critères sociaux dans les différentes procédures d'entrée. Cela pourrait aider à poursuivre la réflexion entamée sur les mentions très bien et sur la réforme de l'examen d'entrée en 1^{ère} année. Il demande également s'il y a des chiffres sur les 1^{ers} cycles en région. La dernière page du document de bilan mentionne les bourses d'accueil du Conseil régional de Bourgogne et du Grand Dijon, qui concernent les étudiants du cycle de Dijon ; il demande ce qu'il en est des trois autres cycles en région.

Daniel ALEXANDER KING indique que sur le cycle de Nancy, la majorité des fonds pour le départ en 3^{ème} année sont fournis par le Conseil régional de Lorraine.

Dominik ZUNT remercie également l'équipe du service de l'aide sociale. Il se joint à la proposition de l'UNEF consistant à étendre le prêt d'ordinateurs portables aux étudiants boursiers du site de Paris. Par ailleurs, il demande quelles sont les modalités d'attribution de la bourse Erasmus ; il croit comprendre que dans les universités, cette bourse est attribuée sans tenir compte des revenus familiaux alors que les critères sont différents à Sciences Po. Enfin, le document de bilan indique que 104 étudiants non européens ont obtenu une bourse de Sciences Po sur fonds propres. Il demande quelles sont les perspectives d'évolution de ce poste, qui est un peu le point faible de l'aide sociale à Sciences Po. Il félicite Sciences Po pour le nombre important de bourses décrochées auprès de partenaires extérieurs.

Diego MELCHIOR indique que la Confédération étudiante ne se joint pas aux propositions de l'UNEF. M. Ramagé a tenté de lancer un grand débat idéologique sur la démocratisation et sur l'autonomie de la jeunesse. Il ne sait pas si c'est le rôle de la Commission paritaire que de trancher ce débat. Il pense qu'il y a trois logiques dans l'enseignement supérieur et que la gratuité peut être mise en débat et n'est pas un tabou. La première logique est celle de l'assistanat et de l'étatisme, l'Etat étant la seule source de financement. La Confédération étudiante n'accepte ni cette logique, ni la deuxième logique, complètement libérale, où seuls les plus riches peuvent se payer des études. La logique intermédiaire, qui est plus ou moins appliquée à Sciences Po et qui est celle de la justice sociale et de la redistribution, ceux qui pouvant payer le plus finançant les bourses de ceux qui ont moins de moyens, lui semble aller dans le bon sens. On peut certes toujours améliorer la transparence, même s'il pense que les documents distribués sont assez complets. En ce qui concerne la prise en compte du revenu des parents dans l'attribution de l'aide sociale, il pense qu'il peut y avoir un débat parce qu'il y a toujours certaines possibilités d'échapper au contrôle : il est possible d'être officiellement considéré indépendant des ses parents tout en recevant discrètement leur aide. Le développement des bourses

venant de l'extérieur est une très bonne chose, mais l'information sur ces diverses bourses est insuffisante. Enfin, il est d'accord sur le fait que l'extension du prêt d'ordinateurs aux boursiers du site de Paris serait une bonne chose.

Jean FREYSSSELINARD félicite le service de l'aide sociale et la direction pour ces bons résultats. Il rappelle une demande de Nouvelle Donne concernant les frais de scolarité et le calcul des enfants à charge, qui ne comptent que pour une demi-part à Sciences Po alors qu'ils comptent pour une part entière pour le calcul des impôts. Il pense que cela désavantage les familles nombreuses et demande à la direction s'il serait possible de revoir cette méthode de calcul. Il s'associe également à la demande de l'UNEF sur les prêts d'ordinateurs portables aux boursiers.

Laurent BIGORGNE rappelle qu'il n'y a pas à Sciences Po que des étudiants de 25 ans salariés et indépendants de leurs parents. La population formée par les étudiants est très diverse. La part relative des élèves boursiers sur critères sociaux à Sciences Po est de 15% aujourd'hui. Il y a 10 ans, cette part était de 5%. Sciences Po est encore à mi-chemin de l'université, qui compte 28% de boursiers, mais l'Institut a déjà couvert cette distance en peu de temps ; cela ne s'est pas fait seulement en raison de la création des CEP, mais bien parce qu'il y a eu augmentation du nombre de candidats boursiers aux différentes procédures d'entrée. De 2004 à 2006, les seuls boursiers du CROUS sont passés de 321 à 511. Sur cette même période, le nombre total d'étudiants à Sciences Po n'a certainement pas augmenté de 50%. Il indique qu'il communiquera le nombre d'inscrits à la préparation de la Documentation française dès que celle-ci lui donnera les chiffres. En ce qui concerne l'extension au site de Paris du prêt des micro-ordinateurs, il rappelle que Sciences Po a été fortement incité à mettre en place cette politique par le souhait qu'avait l'Institut de ne pas développer de salles informatiques dans les campus en région. Or le campus de Paris a plusieurs salles informatiques et de nombreux postes en accès direct. En outre, Sciences Po a déjà tenté par le passé de conclure des opérations préférentielles pour un grand nombre d'étudiants avec des constructeurs micro-informatiques. Dans la pratique, ces opérations n'ont pas été très suivies et ont intéressé peu d'étudiants, alors que les offres défiaient toute concurrence. En tout état de cause, le motif ayant conduit au prêt d'ordinateurs en région n'existe pas à Paris. S'agissant des bourses de mobilité, Sciences Po est passé de 350 à 419 boursiers en deux ans et d'un montant total de 700 000 euros à 870 000 euros. Il s'agit de sommes considérables qui viennent s'ajouter à d'autres aides, puisque les bourses de mobilité ne se substituent pas aux bourses déjà existantes, mais s'y ajoutent. En effet, leur objet est d'aider les élèves partant à l'étranger à couvrir un différentiel de niveau de vie. A niveau de revenu égal, il est normal de moins aider un étudiant qui s'apprête à partir en Inde, où le niveau de vie est sans commune mesure avec ce qu'il est à Londres ou New York. Ces bourses correspondent à une politique de concentration des moyens pour ceux qui en ont le plus besoin. De même, pour les bourses Erasmus, à la logique de saupoudrage sans appréciation des revenus, Sciences Po a préféré une politique de mutualisation des fonds Erasmus, affectés en fonction des revenus, et de concentration sur ceux qui en ont le plus besoin. En ce qui concerne les remarques de M. Brugière, il constate avec plaisir que la direction n'est pas la seule à être évolutive à Sciences Po et que les organisations syndicales le sont aussi en ce qui concerne la situation des étudiants salariés. Il souligne que Sciences Po met en œuvre la politique d'indépendance du CROUS et donc de l'Etat. Dans sa jurisprudence, la Commission de suivi social a fixé la prise en compte de nombreux critères d'indépendance comme étant un point essentiel de sa politique. Mais si on commence à exonérer de droits de scolarité tous les étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents, on recréera au milieu de Sciences Po la faille Paris-province, en finançant les étudiants parisiens en mal d'autonomie. Ce n'est pas l'objectif de la politique d'aide sociale. En ce qui concerne les étudiants étrangers, la politique de Sciences Po est encore perfectible, mais ce qui est présenté aujourd'hui n'est ni un point focal, ni un point d'aboutissement de cette politique: c'est une étape qui mobilise déjà aujourd'hui, toutes lignes confondues, plus de 5 millions d'euros d'aide sociale. Sciences Po aide d'ores et déjà 104 étudiants internationaux à hauteur de 780 000 euros sur fonds propres. On peut y ajouter les sommes versées par l'Agence de l'enseignement français à l'étranger, le ministère des Affaires étrangères et les diverses bourses du gouvernement français, qui aident 92 autres étudiants internationaux de Sciences Po. Il rapproche ces chiffres du nombre d'étudiants européens aidés : 76 étudiants, pour un total de 300 000 euros sur fonds propres, et les 442 étudiants français qui reçoivent une somme totale de 580 000 euros. On voit que sur fonds propres, les étudiants internationaux représentent en volume une aide financière plus importante que les étudiants français et européens. Il précise qu'il n'oppose aucune de ces catégories, mais rappelle des ordres de grandeur qui permettent

de nuancer les choses. Il est d'accord sur l'importance de l'information sur les différentes bourses. C'est pour cette raison que Sciences Po est passé d'une logique administrative, où on traitait les besoins des étudiants déjà arrivés à l'Institut, à une logique d'anticipation qui prévoit en amont les besoins des étudiants qui vont entrer à Sciences Po et les avertit des dispositifs existant à Sciences Po et en dehors. Il salue la contribution des étudiants, parce que si l'on mobilise aujourd'hui davantage de fonds à l'extérieur de Sciences Po, c'est aussi parce que les étudiants eux-mêmes sont plus proactifs dans leur recherche de fonds dès lors qu'ils choisissent de poursuivre leurs études à Sciences Po. C'est particulièrement remarquable chez les étudiants étrangers, qui ont mobilisé davantage de bourses Eiffel que par le passé parce qu'ils ont apporté plus de soin à la constitution de leurs dossiers de candidature. Sciences Po a réalisé un site Internet bilingue en français et en anglais, qui présente de façon évolutive et explicite son système d'aide sociale. Sciences Po adresse en outre une lettre à chaque candidat reçu à Sciences Po, lui disant ce que coûte une année à Paris en termes de loyer et de frais divers, et lui indiquant s'il sera ou non en mesure de recevoir une bourse. En outre, on a connu par le passé des dossiers d'aide sociale traités en mai pour des étudiants rentrés à Sciences Po en septembre. L'Institut a désormais à cœur de régler 80 à 90% des cas au plus tard en décembre. Quand ce n'est pas le cas, Sciences Po enclenche des aides remboursables une fois la bourse versée. Désormais, la carte d'étudiant, qui est nécessaire à l'enclenchement de quantité d'activités de la vie étudiante, est également possible si possible dès la rentrée. Il constate qu'il y a un certain nombre de points d'accord sur ce bilan, qui étaient déjà ressortis de la réunion du groupe de travail sur l'aide sociale. Il constate aussi qu'un certain nombre d'améliorations devront être apportées à ce système et remercie les membres de la Commission de leur contribution.

Damien RAMAGE est d'accord sur la pertinence de l'attribution des bourses de mobilité en fonction du pays de destination des étudiants. Mais il serait intéressant que les étudiants aient un droit de regard sur l'attribution de ces bourses de mobilité, en siégeant éventuellement dans la commission. Il ne pense pas que cette transparence pose problème. En ce qui concerne sa question sur la baisse du fonds de mobilité internationale sur fonds propres, il fait remarquer que la page 8 du bilan indique clairement qu'en 2005-2006, 67 étudiants en ont bénéficié pour un montant total de 106 920 euros, alors qu'en 2006-2007, 93 étudiants en ont bénéficié pour un montant total de 93 642 euros. Le montant global de ces bourses a baissé alors même qu'il y a plus d'étudiants bénéficiaires. De manière générale, si Sciences Po veut poursuivre sa politique volontariste en matière d'aide sociale aux étudiants étrangers, il faut arrêter le système qui veut que tous les étudiants dont les parents résident fiscalement en dehors de l'Union européenne paient d'office 5000 euros. Cela ne représente pas la même somme selon que l'étudiant en question est indien ou américain et ce système peut conduire à des situations très difficiles. On pourrait peut-être prévoir des droits progressifs en fonction du pays d'origine. En ce qui concerne de manière générale les droits de scolarité, il fait remarquer que si tout le monde est favorable à la redistribution, celle-ci s'effectue déjà au niveau national par l'impôt. Or Sciences Po contourne aujourd'hui le système fiscal français et le système de solidarité nationale ; on le voit au niveau des droits de scolarité, puisque pour payer des droits de scolarité en fonction du revenu familial, Sciences Po considère le revenu brut avant toutes les déductions fiscales et fabrique son propre système redistributif. Cela serait catastrophique dans une université ayant une composition sociologique moins favorisée, comme Paris 13. Si Sciences Po veut se démocratiser, être sociologiquement à l'image de la population française et des universités, le système des droits de scolarité ne pourra pas tenir. Soit les droits de scolarité sont suffisamment importants dans le budget total, auquel cas le financement de l'établissement repose sur la composition sociologique des étudiants, soit le montant total dégagé ne constitue qu'une part faible du budget total, ce qui signifie que le système est uniquement un système idéologique qui consiste à faire payer les usagers du service public d'enseignement supérieur. Dans les deux cas, ce n'est pas le meilleur moyen de démocratiser l'enseignement supérieur. En ce qui concerne la carte d'étudiant, un certain nombre de conventions existent entre les universités, le CROUS et la Mairie de Paris, pour créer un passeport étudiant à partir de la carte d'étudiant. Le projet serait à terme de créer sur le même support à la fois une carte Moneo pour les étudiants mangeant aux restaurants universitaires du CROUS, une carte culturelle et une carte de transports pour les étudiants de la région parisienne. Il demande si Sciences Po a été contacté sur ce projet.

Diego MELCHIOR pense que ce n'est pas le lieu pour faire un débat idéologique sur la façon dont il faut gérer les droits de scolarité et la solidarité nationale.

Mireille LEMARESQUIER demande si l'aide aux boursiers non européens est comprise dans l'aide à la mobilité internationale. Quand il y a des partenariats de Sciences Po, comme par exemple avec l'Inde, qu'est-ce que cela rapporte à Sciences Po ? A partir du moment où Sciences Po envoie des étudiants en Inde et reçoit des étudiants indiens, les universités indiennes aident-elles en contrepartie Sciences Po pour les séjours ?

Laurent BIGORGNE pense qu'on pourrait envisager l'effort de valorisation de ce que représentent les places à l'étranger, dans des universités qui sont souvent beaucoup plus onéreuses que Sciences Po, comme c'est le cas non seulement aux Etats-Unis, mais aussi en Inde ou au Brésil. Pour un étudiant indien venu à Sciences Po, un étudiant de Sciences Po part en Inde en restant dans le système de droits de scolarité et d'aide sociale de Sciences Po, tout comme l'étudiant indien à Sciences Po reste dans le système de droits de scolarité de son université d'origine. C'est la mécanique habituelle des échanges. Parmi les pistes à explorer, à terme, on peut envisager que Sciences Po aide les étudiants souhaitant aller dans des universités avec lesquelles l'Institut n'a *a priori* pas d'accord. Si Sciences Po sortait ainsi de son périmètre d'échanges et de partenariats habituels, on pourrait alors se poser la question d'un support financier à certains étudiants qui devraient payer les droits de scolarité de leur université d'accueil. Il précise que le système d'échanges d'étudiants est différent de celui qui consiste à accueillir des étudiants étrangers qui viennent dans les cursus de Sciences Po pour passer le diplôme d'établissement. Ce sont ces étudiants qui bénéficient pour 104 d'entre eux d'une bourse Sciences Po et pour 92 d'une bourse du gouvernement français. Les autres, dès lors qu'ils sont fiscalisés en dehors de l'Union européenne, sont soumis à des droits de scolarité de 5000 euros parce qu'il est impossible à Sciences Po de réinventer une harmonisation fiscale mondiale et d'apprécier des revenus familiaux brésiliens ou chinois. Les Conseils ont jugé nécessaire d'introduire ce tarif, qui n'est pas prohibitif, comme le montre l'augmentation constante du nombre de candidats étrangers, et qui permet d'aider en retour un certain nombre d'élèves. Les droits moyens acquittés par les étrangers non communautaires sont de 3300 euros. En ce qui concerne l'aide sociale, la transparence sur l'attribution des bourses de mobilité est importante et il demandera à la DAIE de recevoir les élus étudiants. En ce qui concerne la carte d'étudiant, tout ce qui facilite la vie des étudiants et des services de Sciences Po doit être privilégié et mis en œuvre.

Jean-Marie ALLIAUME souligne l'importance des financements extérieurs, par exemple pour les doctorats. Si l'Ecole doctorale avait attendu que l'Etat verse toutes les allocations de recherche que certains étudiants méritaient d'avoir du fait de leur classement, le nombre actuel d'allocations de recherche serait divisé par deux. Les doctorants sont très contents que pour une allocation versée par l'Etat, il y ait une allocation qu'ils se chargent de trouver par eux-mêmes auprès d'un ministère, d'institutions de recherche françaises et étrangères ou dans le cadre d'un dispositif CIFRE. Il ne voit pas de raison de ne pas développer un tel dispositif. Si des représentants des doctorants étaient présents à la Commission paritaire, ils auraient du mal à comprendre certaines des remarques qui ont été faites ce soir.

Cédric PRUNIER indique qu'il a participé à la Commission d'attribution des bourses de mobilité internationale l'année dernière et cette année. Pour tous les étudiants boursiers qui avaient demandé une aide au fonds de mobilité internationale, le surcoût engendré par le séjour à l'étranger a au minimum été entièrement couvert par la bourse de mobilité. Pour beaucoup d'étudiants, on est même allé au-delà et le surcoût a été couvert à hauteur de 120 ou 130%. Le fonds a également aidé des étudiants non boursiers mais ayant un certain coefficient. Mais il ne s'agit pas de dépenser pour dépenser. A partir du moment où le surcoût est compensé pour tous les étudiants boursiers et même au-delà, on ne peut pas attendre que le fonds de mobilité international dépense une somme bloquée chaque année.

Damien RAMAGE répond à Jean-Marie Alliaume que les financements extérieurs pour les allocations de recherche sont une très bonne chose. La différence avec les autres bourses est que dans le cadre d'une allocation de recherche, des règles très claires sont posées pour tout l'argent qui ne vient pas de l'Etat. C'est particulièrement le cas pour les dispositifs CIFRE. Il pense que les allocations de recherche vont avoir tendance à baisser dans les prochaines années et ces financements privés sont très positifs. En ce qui concerne sa question sur le fonds de mobilité sur fonds propres, en tant que syndicaliste étudiant, il trouve cette baisse étrange. A la Commission de suivi social, quand on voit des

budgets prévisionnels de 800 000 euros dont seulement une partie est effectivement attribuée aux étudiants, on peut se poser des questions sur la manière dont est géré le budget. Si les initiatives sont aussi excellentes que l'affirme Laurent Bigorgne, les élus étudiants ne demandent qu'à y participer.

Eve ROBERT aborde la question du document présentant la jurisprudence de la Commission de suivi social depuis 2005. Cette jurisprudence pose certains problèmes concrets, en particulier le point 8, qui prévoit que le départ en stage ou séjour à l'étranger n'est pas un motif de réduction des droits de scolarité. Elle veut bien croire que Sciences Po fait de gros efforts pour financer la mobilité, mais le coût d'un séjour à l'étranger reste important pour un grand nombre d'étudiants et il reste désincitatif pour un certain nombre d'étudiants souhaitant partir loin. Le montant des bourses à la mobilité semble baisser, une somme moins importante étant distribuée parmi un plus grand nombre d'étudiants et elle regrette que l'aide à la mobilité ne soit pas traitée par la Commission de suivi social. Par ailleurs, le point 17 stipule que « Pour les indépendances financières refusées, les étudiants ne pourront pas saisir la Commission si le seul objet de la demande est la contestation et la reconnaissance de l'indépendance financière par cette instance. » Cela pose un problème aux étudiants en rupture familiale, qui se voient très rarement accorder l'indépendance financière, puisque le CROUS garantit un revenu correspondant à 90% du SMIC. Or ces étudiants sont rarement en capacité de payer les droits de scolarité de Sciences Po. Elle regrette donc qu'ils ne puissent pas demander la saisine de la Commission de suivi social.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que le coût moyen d'un étudiant à Sciences Po est supérieur à 9000 euros. Quand un étudiant part à l'étranger, un autre étudiant est ici à sa place. Il est plus avantageux pour un étudiant qui passe une année à Princeton d'être soumis aux droits de scolarité de Sciences Po que d'acquitter 30 000 dollars. Même dans une institution qui n'est pas aussi prestigieuse comme la PUC de Sao Paulo, une année de scolarité coûte 18 000 dollars. Il répond donc par la négative à la demande de surfinancer les départs à l'étranger et à l'affirmation que les aides mobilisées pour la mobilité internationale baissent, puisqu'elles sont passées de 700 000 à 870 000 euros entre 2004 et 2006. On pourra lisser les effets de l'augmentation du nombre d'étudiants et il indique qu'il donnera les chiffres. Mais il n'a pas le sentiment que Sciences Po ait mis le pied sur le frein. En ce qui concerne les indépendances financières refusées, il fait remarquer qu'on peut parfois être victime de la mauvaise foi de certains étudiants. Il cite le cas d'une étudiante qui a plaidé l'indépendance financière en Commission de suivi social et qui s'est vu reconnaître cette indépendance. En retour de la décision d'attribution, Sciences Po a reçu par erreur un mail de l'étudiante à sa mère qui montrait clairement que cette indépendance financière n'était pas réelle et que les parents avaient largement les moyens de financer les études de leur fille. Le système doit avoir des garde-fous et en l'occurrence, ces garde-fous sont précisés de façon non arbitraire par ce que fait le CROUS. Après trois années de Commission de suivi social, il préfère en rester aux règles fixées par le CROUS en matière d'indépendance financière.

Damien RAMAGE pense qu'il est scandaleux de cacher derrière une minorité d'étudiants qui abusent de certains dispositifs la majorité d'étudiants qui se retrouvent dans une situation difficile. Il pourrait citer les cas d'étudiants qui sont désespérés parce qu'ils ne peuvent pas régler leurs droits de scolarité.

Laurent BIGORGNE répond qu'il n'a pas inventé le cas de cette étudiante.

Damien RAMAGE estime que ce garde-fou met en difficulté des étudiants qui sont financièrement indépendants de leurs parents mais qui n'ont pas les moyens de payer leurs études, de manger et d'accéder à une couverture maladie. Il souligne que 25% des étudiants n'ont pas accès à la CMU.

Laurent BIGORGNE rappelle que 25% des étudiants de Sciences Po appartiennent à des foyers dont les revenus annuels sont supérieurs à 129 000 euros. L'assimilation de Sciences Po et de sa composition sociologique avec ce qui se passe de façon générale à l'université est fautive.

Damien RAMAGE fait remarquer qu'avec la démocratisation de Sciences Po, on voit de plus en plus d'étudiants financièrement indépendants en situation de difficulté, et dont le dossier n'est même pas passé en Commission de suivi social puisqu'ils ne répondent pas aux critères du CROUS. Il demande à

Laurent Bigorgne s'il peut citer un seul cas d'étudiant capable de gagner 90% du SMIC tout en suivant des études à Sciences Po. Il estime que c'est impossible avec la charge de travail à Sciences Po.

Isabelle MARIANI pense que ce débat est suffisamment important pour ne pas être tenu en vitesse dans le cadre d'une Commission dont ce n'est pas l'unique objet.

Damien RAMAGE estime que les règles du CROUS empêchent les étudiants en situation d'indépendance financière d'accéder ne serait-ce qu'à la possibilité infime d'une exonération.

Laurent BIGORGNE souligne que si on desserrait le système mis en œuvre par le CROUS s'agissant de l'indépendance financière, il n'y aurait plus de financement possible de l'aide sociale parce que chaque étudiant chercherait à maximiser ce qu'il pourrait retirer du système.

Jean-Marie ALLIAUME rappelle que n'importe quel étudiant de Sciences Po peut saisir la Commission de suivi social. Lorsque celle-ci est saisie, elle ne se contente généralement pas du dossier CROUS typique. Si la Commission a un doute et si, au-delà de la revendication d'autonomie d'un étudiant, elle pense que lui ou sa famille ont peu de moyens, le dossier est étudié et fait l'objet d'une décision. Il y a eu des décisions d'exonération partielles prises de la sorte. Mais la jurisprudence prévoit que la Commission ne peut pas accepter qu'un étudiant qui ne remplit pas les conditions légales de l'indépendance financière veuille être considéré comme financièrement indépendant, alors même que les avis d'imposition de ses parents font apparaître des revenus élevés. C'est une position très raisonnable. Par ailleurs, Damien Ramage a affirmé que cette année, la Commission d'aide sociale a débloqué beaucoup moins de fonds que l'année dernière. Mais il oublie complètement que l'an passé était une année de transition après la réforme de la réforme et que la Commission avait voulu éviter que des étudiants passent trop brutalement de 0 à 1500 euros de droit de scolarité d'une année sur l'autre à la suite de cette réforme modifiée. La Commission avait délibérément décidé de tenir compte de ces fluctuations dans les droits de scolarité et d'en atténuer les effets, mais il était entendu que cette pratique de 2005 ne saurait être perpétuée.

II. BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DES NOUVELLES FILIERES DU MASTER D'AFFAIRES INTERNATIONALES A LA RENTREE 2006-2007

a) Exposé

Ambrosio NSINGUI-BARROS indique qu'avec Ivan Manokha, il est responsable pédagogique du master d'affaires internationales. Il rappelle que ce master s'appelait auparavant « Carrières internationales ». A la suite de nombreuses discussions avec les étudiants, les enseignants et les recruteurs, on a modifié l'architecture du master, d'abord en le renommant « Affaires internationales ». En effet, « Carrières internationales » ne voulait pas dire grand-chose et pouvait aussi bien recouvrir de la finance ou des ressources humaines, qu'un travail dans une organisation internationale. La charge horaire hebdomadaire a également été modifiée: auparavant, les étudiants avaient en moyenne 24 à 28 heures de cours hebdomadaires. Ils en ont maintenant 16, voire 14 au dernier semestre du master. En effet, il a été jugé essentiel que les étudiants de ce master consacrent une part importante de leur temps d'études à la lecture et que leurs travaux reflètent un niveau de lecture beaucoup plus poussé qu'en master Carrières internationales. Une autre caractéristique de ce dernier master était le grand nombre d'étudiants ; le master carrières internationales était divisé en trois spécialités : « Développement », « Conflits et sécurité » et « *International Business* ». Cette dernière spécialité a été intégrée au sein du master Finance et stratégie. Les deux autres spécialités du master Carrières internationales regroupaient à elles seules 249 étudiants et la seule spécialité Conflits et sécurité comptait 131 étudiants, ce qui était trop compte tenu des débouchés professionnels. Il a donc été décidé de refondre le master en cinq spécialités: Environnement et développement durable, Économie du développement international, Management public international, Politique économique internationale, Sécurité internationale. Chaque spécialité dispose d'un responsable scientifique qui a aidé à définir les maquettes pédagogiques. Autre élément nouveau, les responsables du master ont demandé aux étudiants de leur envoyer un CV et une lettre de motivation avant l'entrée en master, afin de pouvoir évaluer la pertinence de leur choix de master et de conduire un entretien d'orientation. L'idée est de savoir si les étudiants viennent dans ce master avec un projet professionnel. En effet, il attire depuis longtemps un nombre élevé d'étudiants et pour beaucoup, cette attraction relevait de rêves de travailler dans l'humanitaire ou sur des questions de développement, sans avoir une véritable connaissance des réalités de ces métiers et des modes de recrutement des organisations internationales et des grandes ONG. On a donc tenté de conseiller les étudiants pour savoir s'ils faisaient le bon choix de ce master et à l'intérieur du master, s'ils faisaient le bon choix de spécialité. 175 entretiens d'orientation non prescriptifs ont ainsi été menés. Certains étudiants n'ont pas eu à passer cet entretien parce que leur profil antérieur et leur lettre de motivation montraient déjà un projet bien construit. Sur les 175 étudiants qui ont passé l'entretien d'orientation, 53 ont reçu un avis défavorable quant au choix initial du master ou de la spécialité. Un certain nombre ont tenu compte de cet avis et ont changé de master ou de spécialité à l'intérieur du master, mais d'autres n'ont pas suivi cet avis. Les effectifs du master sont passés de 249 étudiants à la rentrée 2005 à 205 étudiants à la rentrée 2006, le nombre d'étudiants par spécialité allant de 22 à 64. En ce qui concerne l'origine des étudiants, 43% des étudiants de 4^{ème} année viennent des 1^{ers} cycle de Sciences Po, 31% sont entrés par la procédure internationale, 25% sont entrés directement par l'examen d'entrée en master et 1% par la formation continue diplômante.

Ivan MANOKHA, qui s'occupe essentiellement du contenu pédagogique du master, présente le bilan du 1^{er} semestre du master dans son nouveau format. Les responsables du master ont quelques outils à leur disposition pour évaluer le fonctionnement du programme. Il s'agit en premier lieu des réunions pédagogiques et les réunions de mi-parcours avec les enseignants et les étudiants. Au cours du 1^{er} semestre, il y a eu une réunion pédagogique pour chaque cours obligatoire du master. Il y a également eu des rencontres individuelles avec les élèves sur des questions très variées, qui ont été l'occasion de les interroger sur le déroulement de leur scolarité, leurs impressions et leurs inquiétudes. Les évaluations des enseignements apportent des informations supplémentaires. Tous ces outils ont permis de constater que le master fonctionne très bien. Le taux de satisfaction des étudiants est très élevé et les enseignants apprécient la qualité et la motivation des étudiants. Une inquiétude a cependant été exprimée par certains élèves de Management public international et de Politique économique

internationale concernant la forte hétérogénéité des niveaux des élèves en droit international et en économie. Certains élèves ont des difficultés de compréhension de certains sujets à cause de leur manque de bases en droit ou en économie. Pour répondre à cette préoccupation, ces deux spécialisations organiseront l'année prochaine une semaine de pré-rentree, avec des cours intensifs de mise à niveau. En dehors de cela, il n'y a pas eu de critique majeure du master et le bilan est très positif et très encourageant.

Ambrosio NSINGUI-BARROS ajoute que parmi les responsables scientifiques du master, Marc Flandreau, directeur de la Chaire finance internationale, a aidé à définir la spécialité Économie du développement international. Laurence Tubiana, directrice de la Chaire développement durable, a aidé à définir la spécialité Environnement et développement durable. Yves Daudet, professeur des universités à Paris I, s'est chargé de la spécialité Management public international, et Patrick Messerlin, professeur des universités à Sciences Po, de la spécialité Politique économique internationale. Ghassan Salamé a aidé à définir la spécialité Sécurité internationale.

b) Questions et observations

Isabelle MARIANI félicite les responsables du master pour la nouvelle maquette pédagogique, non seulement du point de vue de la richesse des spécialités et des enseignements, mais aussi de la répartition pertinente entre les heures d'enseignement et la lecture. La culture générale est un facteur très important de polyvalence et d'intégration internationale et il est essentiel que les étudiants lisent beaucoup. Visiblement, ce master convient à la fois aux enseignants et aux étudiants, qui en sont tellement contents qu'ils sont demandeurs de cours supplémentaires, ce qui est assez rare pour être souligné.

Daniel ALEXANDER KING remercie les responsables du master pour cette présentation. Il trouve la maquette pédagogique très intéressante, mais s'inquiète un peu de la question des langues étrangères. Il lui paraît ironique que ce soit dans le master Affaires internationales que les étudiants ne suivent qu'une langue étrangère. Il est indéniable que la maîtrise de l'anglais est nécessaire dans les carrières internationales, mais elle n'est pas suffisante. Par exemple, pour le concours du Quai d'Orsay, il faut maîtriser au moins deux langues étrangères. Il en est de même pour les institutions internationales. Il demande s'il serait possible d'ajouter la possibilité d'étudier une deuxième langue étrangère ou, comme dans la filière Économie du développement international, de mettre en place des enseignements thématiques en anglais et d'avoir un enseignement de langue autre que l'anglais.

Hugo BRUGIERE demande s'il y a des éléments statistiques sur ce que font les élèves à la suite de ce master et sur leur taux d'insertion.

Jean FREYSSSELINARD souhaite revenir sur la question du tronc commun dans ce master. Nouvelle Donne s'est toujours engagée pour le maintien d'un tronc commun solide, qui est essentiel pour l'identité de Sciences Po. Il rappelle que Nouvelle Donne est fortement opposée à l'idée de troncs communs séparés et dénonce la disparition de la pensée politique, le cours d'enjeux politiques ayant été supprimé du tronc commun du master ; tout ce qui en reste est un cours d'éthique des relations internationales dans la spécialité Sécurité internationale, qui n'est pas un cours d'introduction digne de la pensée politique. Dans la spécialité Environnement et développement durable, les étudiants ont le choix entre un cours d'histoire des idées et un cours d'initiation à la vie de l'entreprise. Il dénonce ce choix et estime que le cours d'histoire des idées devrait être obligatoire et intégré au tronc commun.

Lenka KALUSKOVA a également été surprise de constater qu'il n'y avait qu'une seule langue étrangère dans ce master. Interzaide - Fac Verte est attaché à une plus grande variété dans l'enseignement des langues. Les étudiants de Sciences Po ont un fort potentiel pour les langues étrangères et il serait dommage de ne pas l'exploiter. Elle est donc pour une deuxième langue, voire une troisième en option pour ceux qui le veulent.

Diego MELCHIOR se joint aux remarques sur l'absence d'une deuxième langue vivante. Il indique qu'il n'est pas choqué par l'organisation du tronc commun et souhaiterait simplement une définition plus concrète des enseignements.

Eve ROBERT s'associe à la remarque de Nouvelle Donne sur les enseignements de tronc commun, qui, au-delà de leur importance dans l'identité de Sciences Po, permettent de renforcer la culture générale des étudiants, ce qui est essentiel pour leur insertion professionnelle, leur polyvalence et leur éventuelle reconversion sur le marché du travail.

Laurent BIGORGNE lui demande si elle serait pour un enseignement obligatoire de pensée politique qui serait commun à l'ensemble des élèves de master.

Damien RAMAGE répond que l'UNEF est contre la spécialisation des tronc communs.

James McCEARNEY fait remarquer que le ministère des Affaires étrangères est en train de revoir les modalités de ses concours et qu'il n'est pas certain que l'exigence d'une deuxième langue étrangère soit maintenue. Pour l'instant, il est probable que l'anglais soit la seule langue étrangère des concours. Par ailleurs, il souligne que s'il y a une chose que les recruteurs détestent sur les CV, ce sont les mentions du type « notions d'Italien » ou « éléments de japonais ». Pour un recruteur, soit on est opérationnel dans une langue étrangère, soit on ne l'est pas.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU pense qu'il faut bien réfléchir avant de recharger l'emploi du temps du master Affaires internationales. C'est peut-être une revendication étudiante légitime, mais il faut y réfléchir parce qu'il y a deux ans, quand la charge horaire était beaucoup plus lourde, l'insatisfaction étudiante était extrêmement forte et les étudiants n'avaient pratiquement pas le temps d'utiliser la bibliothèque. Il est très attaché à un tronc commun fort, mais il se souvient que lors des réunions de mi-parcours, les étudiants se plaignaient que la quantité de cours était intolérable. Il a donc plaidé pour une réduction assez massive des heures de cours afin de laisser aux étudiants le temps de travailler par eux-mêmes. Si l'indice de satisfaction est maintenant si élevé, c'est probablement parce que les étudiants peuvent respirer.

Isabelle MARIANI est d'accord. L'autonomie des étudiants est un facteur de succès dans la gestion de leur emploi du temps et de leurs études.

Daniel ALEXANDER KING admet que la charge de travail en Affaires internationales est déjà importante. Mais un cours de langue supplémentaire ne représente pas une augmentation très forte de la charge de travail. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'avoir des notions de langue étrangère, mais bien un niveau assez élevé. Tous les étudiants issus du 1^{er} cycle doivent théoriquement avoir un niveau au moins moyen dans deux langues étrangères. S'ils poursuivent cette deuxième langue en master, ils devraient être capables de la parler couramment à la sortie.

Isabelle MARIANI se joint aux remarques de M. McCearney sur les modifications du concours du Quai d'Orsay.

Mireille LEMARESQUIER ajoute que la deuxième langue n'est pas obligatoire pour le concours des Nations Unies. Cela peut faire la différence mais ce n'est pas sur cela qu'on recrute.

James McCEARNEY souligne qu'il faut être réaliste : une deuxième langue représente bien plus que deux heures de cours hebdomadaires. Si on veut que cet enseignement soit rentable, il faut multiplier ce chiffre au moins par cinq, soit au minimum une dizaine d'heures de travail par semaine. Si on en fait moins et qu'on se contente de bricolage, cela ne servira à rien, et si on fait les choses sérieusement, la charge de travail des étudiants sera lourde.

Dominik ZUNT est d'accord sur le peu d'utilité d'une langue mal maîtrisée sur un CV, mais il souligne que ce master a vocation à attirer les étudiants ayant un profil international. Ceux-ci, à leur arrivée à Sciences Po, ont déjà souvent un bon niveau dans plusieurs langues. Mais s'ils n'ont pas l'occasion de les pratiquer, ils risquent de les perdre. Sciences Po ne devrait pas se rendre complice de cette perte de potentiel des étudiants. Il indique qu'il vient du 1^{er} cycle de Dijon où la moyenne est de trois langues étrangères maîtrisées par étudiants. Il ne s'agit pas de faire du saupoudrage de langues au niveau débutant, mais il ne voit pas pourquoi le master Affaires internationales serait en dessous des dotations en langues des autres masters. Il serait idéal de passer beaucoup plus de temps sur les

langues, mais il a l'impression qu'on est en train de dire que tout l'enseignement des langues à Sciences Po serait à supprimer puisque deux heures hebdomadaires ne sont que du bricolage. Pour un étudiant ayant un niveau 4 ou 5 en allemand ou dans une autre langue, ces deux heures hebdomadaires seraient importantes.

Laurent BIGORGNE rappelle que la Commission a déjà eu cette discussion et que lors des inscriptions du semestre de printemps, on a permis à ceux qui avaient déjà un niveau satisfaisant en anglais, soit une centaine d'élèves, de s'inscrire dans une deuxième langue étrangère. Par ailleurs, il est très sensible à l'argument de la multiplication des cours en langues étrangères. Ce serait une bonne solution dès lors que les étudiants auraient le niveau linguistique pour y accéder. En ce qui concerne le tronc commun, il croit comprendre que les élus étudiants entendent par là les enseignements « traditionnels » de pensée politique, d'espace mondial et d'économie. Il demande ce qu'il en est de la sociologie, de l'histoire, de l'anthropologie et de la psychologie. On peut avoir une définition maximale du tronc commun et faire un gros master avec 90% de tronc commun et 10% de spécialisation, mais les étudiants devraient alors impérativement suivre une autre formation à la sortie de Sciences Po pour y trouver la spécialisation dont ils auraient besoin. Il est important de trouver des critères d'équilibre. Le droit est une science sociale importante, tout comme l'histoire. Ce master a trouvé son point d'équilibre entre des cours d'économie et d'histoire et d'autres cours qui ne sont certes pas de la science politique, mais qui répondent à la définition même du tronc commun d'un master adapté aux problématiques de ce master. Il n'a pas le sentiment d'avoir trahi le cahier des charges donné par le Conseil de Direction, qui souhaitait que la formation fondamentale des étudiants soit inscrite, en matière d'exigence intellectuelle et de volume, au summum de ce qu'il est possible d'atteindre dès lors qu'on a aussi pour mission de professionnaliser les élèves. Il ajoute que bon nombre des cours de ces maquettes pédagogiques empruntent substantiellement à la recherche en sciences sociales.

James McCARNEY fait remarquer que si un étudiant arrive à Sciences Po avec un très bon niveau dans une deuxième langue étrangère, l'entretien de ce niveau ne prendra que quelques heures par semaines et que les ressources de la bibliothèque sont largement suffisantes pour cela. L'étudiant peut très bien le programmer dans le cadre de ses travaux personnels. L'apprentissage d'une nouvelle langue est autre chose et on ne peut pas se lancer dans cet apprentissage dans le cadre de ce master.

Jean FREYSSSELINARD souligne que si certaines matières du tronc commun ne sont pas suivies par tous les masters, il ne voit pas en quoi elles sont communes et peuvent être considérées comme faisant partie du tronc commun.

Ambrosio NSINGUI-BARROS répond à Hugo Brugière qu'en ce qui concerne les statistiques sur les débouchés, l'enquête de Sciences Po Avenir auprès des jeunes diplômés donnera des résultats précis. Les responsables du master reçoivent également des nouvelles de quelques jeunes diplômés, mais ce retour est individualisé et on ne peut pas en tirer de grandes tendances. A partir de cette année, il organisera des réunions avec chaque spécialité pour constituer une *mailing list* et une *newsletter*. Cela lui permettra de garder un contact assez étroit avec les étudiants et les jeunes diplômés.

III. BILAN DU PROGRAMME ANGLOPHONE DU 1^{ER} CYCLE

a) Exposé

Cédric PRUNIER indique qu'en 2005-2006, la maquette pédagogique du 1^{er} cycle de Paris comptait 12 cours en anglais. Cette année, 105 cours en anglais ont été créés, dont une trentaine de cours magistraux et 80 enseignements d'ouverture. Les cours magistraux en anglais répondent à un modèle pédagogique un peu différent de ce qu'on connaît habituellement à Sciences Po : ce sont des cours de deux heures, avec au moins une demi-heure réservée à l'interaction avec les étudiants, ceux-ci étant une soixantaine par cours magistral. Les enseignements d'ouverture sont plus classiques ; ils durent deux heures, sont limités à une vingtaine d'étudiants et sont souvent centrés sur la lecture. Ce programme anglophone a été créé avec plusieurs objectifs, autour de deux axes. Le premier était de

répondre à l'augmentation des effectifs de 1^{er} cycle et de développer l'attractivité du programme d'échanges de Sciences Po. En effet, chaque étudiant de 1^{er} cycle a vocation à partir à l'étranger en 3^{ème} année et Sciences Po a vocation à accueillir en contrepartie pour chacun de ces étudiants des étudiants des universités partenaires. Le développement de l'attractivité était essentiel, ces étudiants internationaux venant souvent d'universités très prestigieuses et coûteuses et n'ayant pas forcément vocation à venir dans un établissement comme Sciences Po, en particulier à cause de la langue. L'apprentissage du français dans le monde étant en déclin, il était nécessaire de développer un programme anglophone. Il fallait en outre régler un problème lié à l'âge de ces étudiants, puisque les étudiants d'échange ont généralement un à trois ans de plus que les étudiants français. Enfin, les étudiants en échange avaient parfois des difficultés à faire valider leurs enseignements dans leurs universités d'origine, avec un problème de rattachement par discipline de cours, puisque de nombreuses universités sont beaucoup moins pluridisciplinaires que Sciences Po et demandent un rattachement à telle ou telle discipline. Avec la centaine d'enseignements créés, les étudiants ont le choix de la langue et peuvent suivre tout le programme d'échange en français, tout le programme en anglais, ou choisir un mélange d'enseignements en français et en anglais avec une totale souplesse. En outre, le 1^{er} cycle a créé un certain nombre de regroupements en huit thèmes ou disciplines (droit, économie et business, histoire, science politique, développement durable, journalisme, études européennes et études françaises) qui permettent de répondre aux disciplines qui avaient été apportées au programme international. Dans un second temps, Sciences Po a voulu innover pédagogiquement, en renforçant le niveau d'anglais des étudiants de Sciences Po et le choix d'un certain nombre de formes pédagogiques, notamment la lecture. Le renforcement du niveau d'anglais est une nécessité absolue et doit permettre de dédramatiser pour les étudiants français la pratique de l'anglais. Beaucoup d'étudiants français s'imaginent qu'ils doivent forcément parler l'anglais avec une pureté absolue de la langue, de l'intonation et de l'accent, qui ne correspond pas du tout à la langue comme vecteur de communication. L'accès à ce programme anglophone a été limité aux élèves ayant un niveau 3 en anglais. Chaque étudiant français de 2^{ème} année a aujourd'hui la possibilité de choisir un enseignement d'ouverture en anglais et un cours magistral en anglais par semestre. Il est en outre essentiel de favoriser la lecture parce qu'on constate que les étudiants lisent trop peu. Dans les enseignements anglophones, il y a une systématisation du recours à un *reading book* et à des *readings* en début de séance. On peut donner quelques éléments de bilan même s'il est trop tôt pour faire un bilan véritable, après seulement un semestre de fonctionnement de ce programme. En ce qui concerne l'évaluation par les enseignants, ceux-ci avaient initialement de vraies craintes sur la capacité des étudiants français en langues. Mais les choses se sont généralement bien passées et les enseignants ont noté une vraie capacité d'interaction des étudiants et un fort investissement dans les lectures. Les résultats en fin de semestre sont bons : sur 2200 inscriptions individuelles à des cours en anglais, il n'y a eu que 40 échecs. On a aussi relevé une certaine complémentarité des enseignements en français et en anglais, qui permet une progression des étudiants et une amorce de la capacité de choix en master. Enfin, les enseignants ont constaté un véritable brassage entre les étudiants français et internationaux. En ce qui concerne l'évaluation par les étudiants, on constate qu'il y a des choses à améliorer, mais une vraie satisfaction sur le fond. Les critiques se sont surtout focalisées sur les cours magistraux en anglais ; un seul enseignement d'ouverture a eu une évaluation négative et celle-ci était due aux retards systématiques de l'enseignant. Pour quatre ou cinq cours magistraux, une critique récurrente des étudiants français portait sur le niveau de langue des enseignants. Curieusement, les critiques fortes des étudiants français en la matière recoupent assez rarement les remarques des étudiants internationaux. En concertation avec les enseignants, il a été décidé que si les évaluations ne donnaient pas le sentiment d'une forte interaction en anglais, il valait mieux faire l'enseignement en français. Mais globalement, les évaluations ont été très bonnes. L'objectif d'attractivité semble être atteint, puisqu'il y a déjà eu une augmentation de 20% des effectifs du programme international au 1^{er} semestre. La capacité de choix introduite par ce programme anglophone est fortement appréciée. Les étudiants ont pu dépasser leurs craintes sur leur niveau d'anglais : avant le début des cours, il y a eu beaucoup de demandes d'étudiants qui n'avaient pas le niveau pour accéder quand même à ces enseignements. Au début du 1^{er} semestre, 80 étudiants n'avaient pas le niveau 3 et ils étaient seulement une vingtaine au début du 2nd semestre. De nombreux nouveaux cours ayant été créés, la direction du programme prendra en compte les éléments de bilan pour améliorer le dispositif. Il ne semble pas nécessaire de renoncer à utiliser des enseignants dont l'anglais n'est pas la langue maternelle, puisque les meilleurs établissements internationaux utilisent ces enseignants, puisque, quand il n'y a pas de remarque des étudiants internationaux, cela signifie que ces enseignements non de langues, mais en langues, ont un

niveau suffisant, et puisque les résultats sont assez bons. Il est relativement rare qu'une institution universitaire puisse proposer une telle offre d'enseignements dans une langue qui ne soit pas celle de l'institution en question. Il se félicite qu'il y ait eu une aussi bonne réception de ces nouveaux programmes.

b) Questions et observations

Isabelle MARIANI le remercie pour ce bilan. Ce programme est d'une telle richesse qu'il semble difficile à critiquer, comme le montrent d'ailleurs les évaluations des étudiants, qui sont très satisfaits sur le fond.

Eve ROBERT demande s'il serait possible d'inscrire un point sur la politique des langues à l'ordre du jour d'une prochaine Commission paritaire. Il est important de pouvoir discuter plus longuement sur ces questions. Elle se félicite de la mise en place de ce programme anglophone, qui permet à la fois une ouverture culturelle et une meilleure maîtrise de l'anglais comme outil de travail.

Diego MELCHIOR indique que les retours des étudiants sur les cours en anglais sont plutôt positifs. Mais plusieurs étudiants ont regretté que certains cours magistraux ne soient évalués que sur un examen et que tout se joue sur une note.

Cédric PRUNIER répond qu'il y a deux notes : un travail écrit tout au long du semestre et une évaluation finale.

Diego MELCHIOR signale qu'il y a apparemment eu quelques difficultés sur cette évaluation. D'autres étudiants ont dit qu'ils n'avaient pas réussi à s'inscrire correctement au moment des inscriptions pédagogiques et s'étaient retrouvés dans des conférences qu'ils n'avaient pas choisis.

Cédric PRUNIER répond qu'à partir du moment où on donne un grand choix aux étudiants, on ne peut pas garantir que chacun ait son premier ou son deuxième choix. Avec l'augmentation prévue des effectifs, il y aura 160 cours en anglais l'année prochaine. Il y aura encore plus de choix et donc encore plus d'étudiants déçus de ne pas avoir leur premier choix, mais il espère que cela renforcera les possibilités d'avoir leur deuxième ou leur troisième choix.

IV. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Daniel ALEXANDER KING avait une question sur les examens et le rattrapage. Etant donnée l'heure tardive, il demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Lenka KALUSKOVA indique qu'Interzaide - Fac Verte se félicite de l'installation d'imprimantes qui impriment *recto verso*. Pour poursuivre cette politique d'économie de papier, le syndicat étudiant a récolté 400 signatures qui demandent l'utilisation de papier recyclé. Les personnes intéressées peuvent toujours signer cette pétition.

Dominik ZUNT ajoute qu'Interzaide - Fac Verte est très satisfait du projet Eco-campus T4, qui a réussi à recueillir auprès des étudiants 160 euros qui ont permis l'annulation de 205 tonnes de CO₂ par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce projet vise la généralisation de cette démarche, afin que des étudiants partant à l'étranger puissent annuler le CO₂ que leur voyage va émettre. Le deuxième volet de ce projet est le bilan carbone. Il y a quelques mois, Mme Tubiana, directrice de la Chaire développement durable, s'était engagée auprès de la direction et des étudiants pour aider à financer un vrai bilan énergétique de Sciences Po. Il demande où en sont les choses et souhaite savoir s'il sera possible au projet Eco-campus de se réunir avec la direction et de fixer une feuille de route pour l'automne prochain.

Eve ROBERT indique que l'UNEF fait partie du collectif Eco-campus. Celui-ci a un interlocuteur direct auprès de la direction en la personne de Gaëlle Coutant, ce qui est une bonne chose, mais un certain nombre de choses doivent être réglées avant l'automne, notamment le bilan carbone. Elle

demande des garanties sur l'accès aux données pour les personnes qui réaliseront le bilan carbone et souhaite avoir des rendez-vous avec les services des achats, de la logistique et de l'immobilier. La direction avait indiqué que le bilan carbone aurait un financement de 4000 euros. Elle demande s'il s'agit d'un plafond ou s'il sera possible d'augmenter cette somme, ce qui permettrait d'élargir le choix des consultants.

Laurent BIGORGNE répond que sur les examens, son absence a entraîné des retards, mais qu'il s'engage à avoir cette discussion avec les élus étudiants. La politique des langues étrangères sera portée à l'ordre du jour de la prochaine Commission. Il indique que Sciences Po avait déjà tenté une expérience d'utilisation du papier recyclé, qu'on pourrait éventuellement tenter à nouveau si la qualité du papier est meilleure, mais à laquelle l'Institut avait dû renoncer parce que le taux d'usure des imprimantes était beaucoup trop fort.

Lenka KALUSKOVA pense que cela a changé, puisque l'OCDE a adopté le papier recyclé et que cela marche très bien.

Laurent BIGORGNE répond qu'il soumettra cette suggestion à la direction des achats. En ce qui concerne l'Eco-campus, il indique que c'est lui qui a involontairement freiné le dispositif. Il avait plutôt en tête un montant de 2000 euros pour le coût de ce bilan carbone, ce qui est déjà une somme importante à l'échelle des finances de la direction des études. Il regardera les choses de plus près afin de ne pas retarder davantage le processus de décision.

La séance est levée à 20h 10.